

LE NOUVEAU CODE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE

I. Objectifs et principes de la recodification

II. Modifications apportées

OBJECTIFS ET PRINCIPES

I. – MISE A JOUR DES RÉFÉRENCES

- **Inclusion des dispositions de nature législatives et réglementaires non codifiées**
- **Suppression d'éventuelles erreurs et abrogation des dispositions sans objet**

II. MISE EN COHÉRENCE

- **Amélioration du plan**
- **Cohérence rédactionnelle des textes dans le respect de la hiérarchie des normes**

✦ Codification essentiellement à droit constant

Inclusion des dispositions de nature législatives et réglementaires non codifiées

**✦ Recodification simultanée
de la partie législative et réglementaire**



Reclassement de textes entre partie législative et réglementaire

Regroupement de certains articles

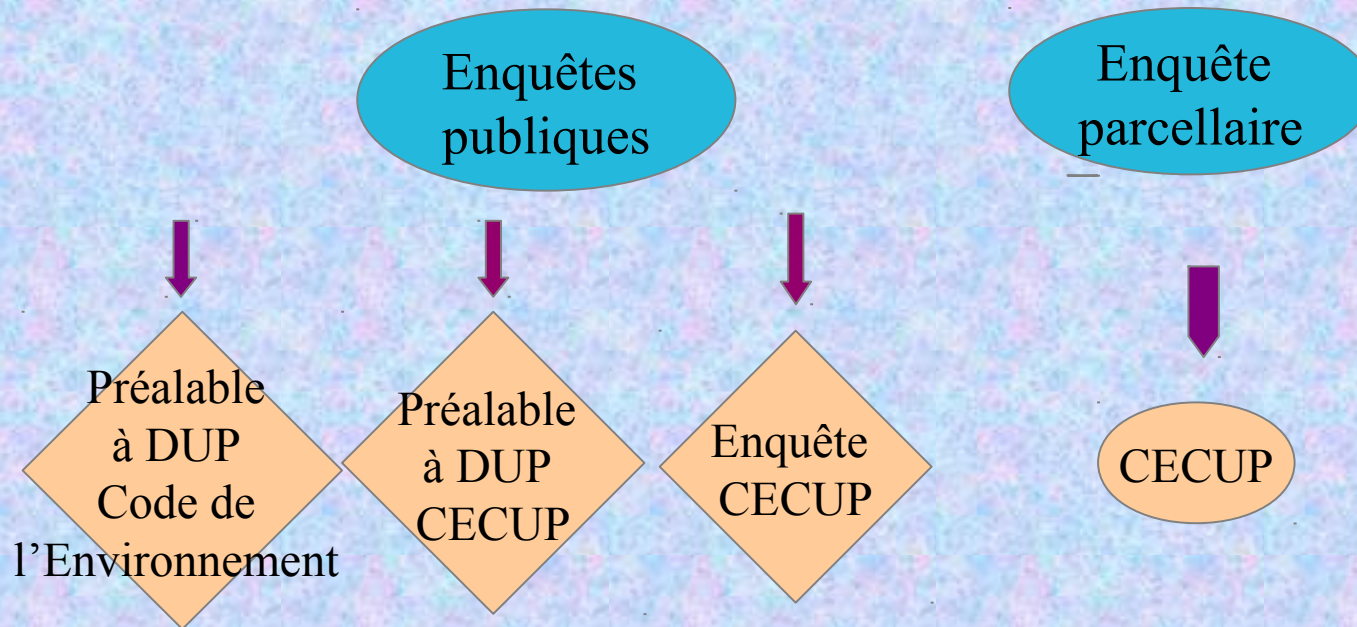
Amélioration du plan

Structuration en 6 livres

- Livre I : L'Utilité Publique
- Livre II : La juridiction de l'expropriation transfert judiciaire de propriété et prise de possession
- Livre III : L'indemnisation
- Livre IV : Les suites de l'expropriation
- Livre V : Les procédures spéciales
- Livre VI : Les dispositions relatives à l'Outre-Mer

Les 4 catégories d'enquêtes publiques

Les quatre catégories d'enquêtes publiques restent inchangées :



Modifications apportées à la phase judiciaire

Suppression de la composition spéciale des chambres d'expropriation

Compétence en appel de la Cour d'Appel de droit commun composée d'un président de chambre et de 2 conseillers

Compétence du président de la Cour d'appel pour statuer sur les demandes de consignations en appel d'un jugement fixant les indemnités

Merci de votre attention



